



Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey (Québec) J0B 2T0

Tél. : 819 848-2321 Fax : 819 848-2202

Site Internet : www.saintfelixdekingsey.ca

Courriel : direction.generale@saintfelixdekingsey.ca

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DRUMMOND
MUNICIPALITÉ SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 547-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 547

PRENEZ AVIS, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 3 décembre 2018, la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a adopté le « **RÈGLEMENT N° 547-9, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 547 RELATIF À LA ZONE I-3** ».

La nature et l'effet de ce règlement sont d'ajouter l'usage dépanneur seulement, comme usage secondaire à l'usage « quincaillerie » et pourvu que la surface de plancher utilisé par le dépanneur occupe au plus 25 % de la superficie du bâtiment.

Ce règlement a reçu l'approbation de la Municipalité régionale du comté de Drummond et le certificat de conformité a été émis en date du 15 janvier 2019, date à laquelle ledit règlement entre en vigueur et a force de loi.

Ledit règlement est déposé au bureau municipal, situé au 1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Félix-de-Kingsey, ce 23 janvier 2019.

Martine Bernier, DMA
Directrice générale et
secrétaire-trésorière